

EDITO HARO SUR LE BOVIN !

Dans le contexte de la transition écologique, le secteur de l'élevage apparaît de plus en plus exposé à la critique, pour ne pas dire stigmatisé par une partie du corps social. Il est invité à modifier en profondeur ses pratiques. De longues années se sont succédées pour mettre en relief les contributions toujours plus grandes de l'élevage au réchauffement climatique. On assiste ainsi à une rupture à la fois agricole, économique et sociétale. Le point culminant de ce long processus a été récemment atteint avec la publication du Rapport de la Cour des Comptes, dont les diagnostics et les recommandations ont suscité des réactions contrastées dans l'espace public et dans la sphère professionnelle.

C'est presque devenu une banalité que de rappeler qu'il ne fait pas bon être éleveur dans une société industrielle qui se soucie de son avenir au travers de la perception qu'elle a du rapport entre l'homme et la nature. De ce point de vue, les éleveurs ont connu des périodes plus favorables. Il y a un demi-siècle, voire davantage, les pratiques d'élevage, qualifiées d'intensives, étaient appréhendées comme vertueuses, tant sur le plan économique, parce qu'elles permettaient de dégager des gains de productivité, que sur le plan alimentaire, puisque l'élevage répondait aux besoins en protéines animales des populations. Avec l'approche qui s'est développée depuis quelques années, tant par les partisans d'une transition agro-écologique que par le corps médical, et désormais, par des institutions publiques, à l'image du Rapport de la Cour des Comptes, la rupture est consommée, et elle est annonciatrice de changements que certains imaginent radicaux.

Comment expliquer le discrédit dont est l'objet le secteur de l'élevage et en particulier les bovins ? Les causes sont multiples, relevant à la fois de la période de mutations dans laquelle nous sommes, centrée sur le réchauffement climatique, mais aussi d'un rapport devenu complexe avec l'animal, avec les conditions dans lesquelles il est élevé, et avec la mort, c'est-à-dire avec l'abattage. Ce à quoi il convient d'ajouter la problématique de la santé publique, puisque, dans le cas de la viande rouge, en consommer – au-delà d'un certain seuil hebdomadaire – présente un risque pour l'individu. Le retour de l'inflation n'arrange rien, dans la mesure où le coût d'achat de la viande bovine serait élevé, accentuant une tendance à la baisse de la consommation enclenchée il y a déjà bien longtemps. S'en est suivi une pléthore d'études qui ont convergé pour recommander de moins consommer de viande bovine, études établissant un cercle vertueux pour contribuer à lutter contre la détérioration du climat : moins de production de bovins, c'est moins d'importations de soja, donc moins de déforestation, de dégradation du climat, et moins de pathologies pour les consommateurs.

Une étape supplémentaire vient d'être franchie avec la publication du Rapport de la Cour des Comptes. L'essentiel de ce document réside dans une approche de l'efficacité économique des élevages bovins, que la Cour des Comptes juge fragile. Il rattache cette vision de l'élevage bovin au fait que son bilan en matière environnementale est insuffisant au regard de la lutte contre les émissions de G.E.S. C'est pourquoi l'une des recommandations du Rapport a trait à la réduction du cheptel, en phase avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

En cumulant tous ces diagnostics, et toutes ces recommandations, on comprend pourquoi les éleveurs fassent part de leur découragement, qui, dans certains cas, se mêle à un réel agacement. La complexité du débat est telle que, comme dans l'ensemble des controverses – et elles sont légion – qui oppose agriculteurs aux tenants de la transition agro-écologique, on sent bien que le compromis, l'écoute, sont désormais un horizon inaccessible. L'élevage incarne en quelque sorte un reflet particulier de ce que Jérôme Fourquet avait nommé une France en Archipel, dans laquelle tout projet collectif ferait désormais défaut. Mettant systématiquement les éleveurs, et

les agriculteurs en général, sur la défensive, le discours dominant rend inaudible les arguments sur la nécessité de l'élevage.

Le Rapport de la Cour des Comptes soulève une question qui fut pourtant autrefois posée, lorsque l'impératif de modernisation de l'agriculture française s'est imposé dans l'espace politique. On sait que les décisions qui furent prises il y a soixante-ans ont occasionné de nombreux départs de la profession, avec cette particularité d'avoir été acceptés pour propulser l'agriculture française vers la performance et en faire l'une des plus productives du monde (un agriculteur pour nourrir cinq personnes en 1950, entre 25 et 30 aujourd'hui). La différence, notable, avec la période actuelle réside dans le fait que, à l'époque, tout était à reconstruire, et que le secteur agricole était appelé à contribuer, par la modernisation de ses structures, aux grands équilibres macroéconomiques de la nation.

Aujourd'hui, c'est sur la croissance même qu'est jeté le discrédit, celui-ci emportant dans son sillage une agriculture qui a bien du mal à faire admettre qu'elle produit aussi des aménités positives (apports en protéines animales et donc de nutriments indispensables à l'existence biologique du consommateur parce que difficilement substituables, valorisation des ressources alimentaires non directement consommables par les individus, production de fertilisants d'origine animale à destination des cultures, façonnage et entretien des paysages, sans oublier la contribution forte à une gastronomie française dont la réputation dans le monde n'est plus à démontrer). En résumé, il est manifestement dans l'air du temps de mordre la main qui nourrit.

Avec ce Rapport, si besoin en était, c'est bien la mise au jour totale des défis auxquels les éleveurs sont confrontés et devront répondre. De quoi les décourager. Etrange manière de restaurer l'attractivité du métier, de prôner la souveraineté alimentaire et la réindustrialisation, et, in fine, de repousser des importations qui, si le consommateur entend continuer à manger – ne serait-ce qu'en quantité raisonnable, avec sobriété nous dit-on – de la viande, pénétreront le marché national, entretenant ainsi les émissions de G.E.S, mais au loin, pas sur notre sol. A-t-on par ailleurs mesuré les répercussions d'une décapitalisation sur les industries des nutriments pour animaux et sur les entreprises de l'aval ? C'est par surcroît un mauvais signal adressé aux pays qui achètent de la viande origine France, pays – asiatiques surtout, par leur niveau de vie, par leur urbanisation, leur transition nutritionnelle – dont on sait, d'après les projections, que cette consommation de produits carnés s'inscrit sur une trajectoire haussière à l'horizon 2030-2050. En ce sens, il n'est guère possible de dessiner l'avenir de l'élevage sans une incursion dans une dimension mondiale.

Il ressort de tout cela que l'élevage, qu'on le déplore ou que l'on s'en réjouisse, est au croisement de défis économiques, sociaux, et environnementaux. L'heure des grands chantiers d'avenir a, en quelque sorte, sonné, celle des contradictions aussi.

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : VA-T-ON VERS UNE BULLE SPÉCULATIVE SUR LES MARCHÉS DE LA TECH ⁽¹⁾ ?

Nous avons déjà parlé dans un numéro précédent de notre Lettre économique (n°433) de l'Intelligence artificielle (IA) quand, en janvier 2023, la société Open AI avait ouvert au grand public quelques-unes des fonctionnalités de son robot conversationnel : ChatGPT. Cet événement était la manifestation d'une réalité, l'Intelligence artificielle, dont nombre d'entre nous ignoraient sans doute l'état d'avancement et les performances stupéfiantes dont elle est capable. Les marchés financiers avaient pris la mesure, il y a déjà quelques années, du potentiel de développement tout azimut de l'IA ; tous les secteurs de l'activité humaine seront impactés, y compris l'agriculture (et pas seulement l'agriculture de précision). Mais au début de l'année 2023, les marchés des valeurs technologiques se sont vraiment emballés, au risque de la création d'une bulle spéculative.

Ebullition des valeurs technologiques sur les marchés financiers

Sur les marchés financiers, le début de l'année 2023 a été marqué par un dynamisme fort des valeurs technologiques : l'indice Nasdaq-Composite (IXIC)⁽²⁾ a progressé de 30% entre le 1er janvier 2023 et le 16 juin 2023 (graphique 1).

L'emballlement actuel de la finance pour les valeurs technologiques est à la mesure de la dégringolade que le secteur avait connue en 2022 :

- l'actualité des marchés des valeurs technologiques était peu enthousiasmante en 2022 : tension sur l'approvisionnement en semi-conducteurs, incertitude sur le destin de Twitter (suivie par une gestion chaotique de la société par Elon Musk), et on devait s'attendre à un repli technique des valeurs qui avaient profité de la numérisation de la vie sociale durant les confinements de 2020 et qui avaient été surcotées, comme Zoom Video Communications, par exemple
- à cela s'ajoute une situation macroéconomique peu favorable à la finance : inflation élevée (et donc rendements réels des placements faibles) et taux d'intérêt à de hauts niveaux (renchérissement du coût du crédit)

Et puis, au début de l'année 2023, le ciel macroéconomique s'est éclairci : on anticipe un ralentissement de l'inflation et les taux d'intérêts sont prévus à la baisse (prévision pas totalement réalisée pour l'instant) ; autant de bonnes nouvelles pour les investisseurs de la finance.

Et du côté des industries de la tech, l'Intelligence artificielle a fait une entrée tonitruante sur la scène :

- Microsoft, Google, les poids lourds de la tech ont annoncé des programmes massifs de développement de l'IA dans leur société
- les premières manifestations auprès du grand public de l'Intelligence artificielle (l'évènement « Chatgpt ») ont sidéré tout le monde, y compris les acteurs de la finance.

Les investisseurs se sont positionnés sur les valeurs technologiques avec grand enthousiasme.

Réminiscence de la bulle « internet » de 2000

La situation d'aujourd'hui fait craindre l'apparition d'une bulle spéculative des valeurs technologiques comment il s'en était produite une en 2000. A l'époque, les nouvelles technologies de la télécommunication (TIC) avait affolé les investisseurs qui avaient misé sur les valeurs technologiques : l'indice Nasdaq-Composite avait progressé de 600 % entre mars 1995 et mars 2000. Mais les retours sur investissement ont tardé et on compris, aussi, qu'on avait misé sur beaucoup de projets sans avenir. Une bulle spéculative s'était formée puis avait éclaté (la « bulle internet ») : entre mars 2000 et mars 2003, la valeur de l'indice IXIC avait été divisé par 3.

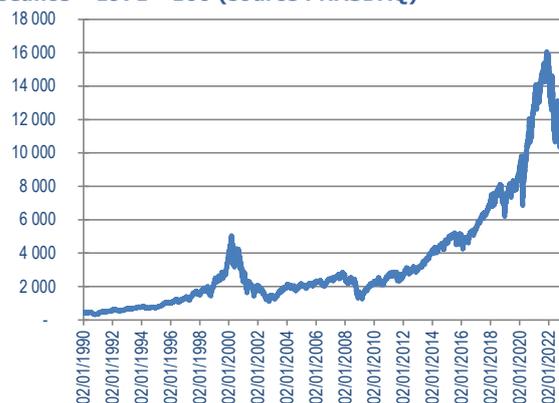
Les observateurs disent (ou veulent se convaincre) que la situation d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celle de 2000. Les investisseurs ont appris la patience : ils savent désormais que les entreprises de la tech ne sont profitables qu'à long terme et qu'elles ne font que consommer de l'actif au débit de leur existence ; ils ne paniqueront pas en cas de repli des valeurs technologiques. En outre, ils ont fait des choix d'autant plus raisonnables (ou d'autant moins spéculatifs) que les ressources financières sont coûteuses aujourd'hui (les taux d'intérêt restent toujours relativement élevés).

L'Agtech et l'IA

Est-ce que ces événements sur les marchés financiers concernent l'agriculture nationale ? Evidemment, oui, les entreprises de la tech spécialisées dans l'agriculture (l'agtech) sont nombreuses : en 2022, les startups de l'agtech ont levé 300 millions d'€ de fond pour le développement de leur projet dans lesquels l'IA est partout présent⁽³⁾.

Si les apports des investisseurs dans l'agtech venaient à se tarir (après éclatement de la bulle de l'IA), cela serait très préjudiciable pour les projets innovants de l'agtech ; l'agriculture de précision qui utilise dans son quotidien les outils de l'agtech et de l'IA, serait impactée mais aussi à l'agriculture ordinaire (conventionnelle ou bio) qui utilise des outils connectés ou qui partagent leurs données avec leur équipementier (qui eux aussi feront usage de l'IA).

Graphique 1 : indice NASDAQ Composite— Clôture de séance— 1971 =100 (source : NASDAQ)



Contact : Didier Caraes

didier.caraes@apca.chambagri.fr

(1) Le terme « tech » appartient au langage boursier. Il représente les entreprises du numérique, de l'informatique et de la télécommunication (comprendant parfois la « biotech ») cotées en bourse, et les entreprises nouvelles et innovantes à fort potentiel de croissance et dont les valeurs futures sont très spéculatives (stratup). Nous utiliseront ce terme dans notre article, puisque c'est l'aspect boursier des innovations technologiques qui nous intéresse ici.

(2) Le NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotations) est une bourse de valeurs ouverte en 1971. Les entreprises cotées au Nasdaq appartiennent pour l'essentiel au secteur de la technologie. Les indices du Nasdaq sont perçus comme des indices représentatifs des valeurs technologiques. L'indice Nasdaq Composite (noté IXIC) est un indice boursier qui agrège l'essentiel des actions cotées à la bourse du Nasdaq (plus de 2500 actions). La valeur de chaque action est pondérée par la valeur de sa capitalisation boursière. L'indice a été créé en janvier 1971, date à laquelle il prend la valeur 100.

(3) Mais entre 2022 et 2023, les investissements dans l'agtech auraient baissé de 60 %.

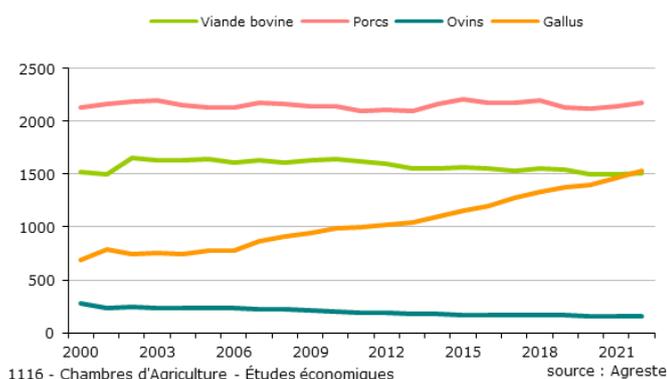
LES ÉLEVEURS BIO EN PANNE SÈCHE

Alors que le programme national de nutrition santé (PNNS) recommande de consommer une à deux fois par jour des produits d'origine animale dans le but de respecter les apports nécessaires en protéines ou en fer, des études tendent à montrer les liens existants entre consommation excessive de viande et certains cancers ou maladies cardiovasculaires. D'autre part, l'impact de l'élevage sur les émissions de gaz à effets de serre mais aussi, les inquiétudes liées aux conditions de vie des animaux, ont fait évoluer les attentes des consommateurs et ont encouragé certains d'entre eux à réduire leur consommation de viande. Voire de façon plus drastique, à la supprimer, ou à adopter un mode de vie strict comme le véganisme.

Des changements de comportements alimentaires

Aujourd'hui, dans l'Hexagone, la viande reste le principal poste de dépense alimentaire. Elle composait 20,4% du panier alimentaire des Français en 2014. Les fruits et légumes (15%) ainsi que le pain et les céréales (13%) occupent respectivement les deuxième et troisième positions¹. Si les ventes de viande ont tendance à augmenter en raison de la croissance démographique, la consommation individuelle quant à elle s'amointrit, et ce depuis au moins une trentaine d'années ; elle aurait diminué de 17 kg équivalent carcasse par habitant entre 1992 et 2018 d'après les chiffres du Ministère de l'Agriculture. L'érosion de la consommation s'est faite au détriment de la viande bovine, au profit des viandes blanches, porc et volaille. Ce sont aussi les produits qui ont changés, devenant davantage transformés (viande hachée, charcuterie ou encore aide culinaire) ou intégrés à des produits transformés. Les produits carnés contenus dans les plats préparés représentaient 30% de la consommation de viande en 2016. Ce bouleversement des habitudes alimentaires, rend aujourd'hui difficile la valorisation de certaines pièces, qui finissent la plupart du temps exportées ou sous-valorisées – en viande hachée par exemple – occasionnant un gain plus faible pour le producteur. L'essor de ces produits peut s'expliquer par la diminution du temps de préparation du dîner, qui serait ainsi passé de 42 à 28 minutes en vingt ans². Les français accordent en effet moins de temps aux courses et aux repas, dans les années 1986, 11,3% du temps y était consacré, contre 9% en 2010 d'après l'INSEE.

Consommation de viande en France (en 1000 tec)

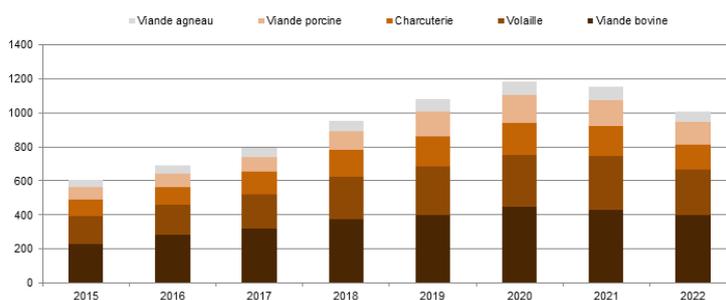


La viande biologique

Selon une étude de l'IFOP commandée par Interbev, 72% des Français déclarent consommer de la viande biologique au moins de manière occasionnelle, et citent comme principales raisons le respect du bien-être animal ou les bénéfices sanitaires et environnementaux de l'élevage biologique. Pourtant en 2022, le chiffre d'affaires des viandes biologiques a fléchi de 13%, et s'élevait à 1 000 millions d'€ soit 153 millions de moins que l'année précédente³. La consommation biologique régresse – tous produits confondus sauf boissons alcoolisées – depuis déjà deux ans, et les produits carnés sont les plus durement touchés. Les ventes de produits estampillés bio qui régressent à mesure que les ventes de produits premier prix augmentent indiquent que le coût est à nouveau la préoccupation première des consommateurs⁴. Le prix moyen d'un poulet PAC (prêt

à cuire) bio en grande distribution se dresse à 12€/kg, soit 5€ de plus qu'un poulet Label Rouge⁵. Toutefois, le prix reste un signe de qualité perçu par les consommateurs, qui peuvent derrière un prix faible estimer les conséquences des modes de production sur leur santé et l'environnement.

Evolution des ventes de viande bio



Les Français sont de plus en plus sensibles aux conditions d'élevage et d'abattage des animaux, et selon une étude IFOP de 2022, 85% d'entre eux souhaiteraient l'interdiction de l'élevage intensif, celui-ci étant défini par l'institut d'étude comme « un élevage qui vise à augmenter la productivité par exemple en raccourcissant la phase de croissance ou en utilisant des espaces réduits ». Le cahier des charges de l'agriculture biologique peut apporter des réponses à ces préoccupations, en ce qu'il contient des mesures favorables au bien-être animal, interdisant le gavage, imposant un accès à l'extérieur, et une surface minimale pour permettre aux animaux de se mouvoir sans difficulté au sein des bâtiments. Les interprofessions ont sans doute vu, dans cette sensibilité grandissante, une opportunité de développer les signes de qualité et d'origine des viandes, d'autant que les Français en consomment toujours régulièrement, 85% d'entre eux mangent de la viande au moins une fois par semaine⁶. Ainsi, le plan de filière annoncé en 2017 par Inaporc envisage d'atteindre 5% de production biologique en 2022, et 10% en 2027, lorsqu'elle ne représentait que 0,5% au moment de sa rédaction.

A ce jour, seulement 1,9% des truies sont élevées sous production biologique, ce qui n'empêche pas la filière porcine biologique de s'enliser dans la crise. Elle a perdu 28 millions d'euros de chiffre d'affaires depuis 2020 et 30% des porcs biologiques ne trouvent toujours pas de débouchés. Face à cette conjoncture défavorable les éleveurs porcins souhaitant interrompre leur activité biologique se multiplient et les arrêts sont désormais plus importants que les engagements avec dix nouvelles conversions pour dix-huit arrêts en 2022. Les éleveurs bovins leur emboîtent le pas, avec 221 engagements face à 294 arrêts pour les bovins allaitants et 190 arrêts pour 72 engagements concernant les bovins laitiers, cette tendance devrait se poursuivre au cours de l'année 2023⁷. Enfin, si l'Agence Bio insiste à rappeler qu'arrêt ne signifie pas nécessairement déconversion, il est toutefois certain que les productions animales biologiques vivent une crise sans précédent, qui provoquera sans doute un traumatisme dans les susdites filières et qui pourraient décourager ainsi des éleveurs qui souhaiteraient s'engager dans le futur.

Contact : Magali Catteau

magali.catteau@apca.chambagri.fr

1 INSEE, 2015

2 Crédoc, 20183 Données de l'Agence Bio, d'après ANDI

4 D'après les chiffres de 2022 du CIRANA, les ventes de PGC bio ont baissé de 7,8% en volume, les produits premiers prix, eux, ont augmenté de 7,4%

5 Prix moyen au kg en GMS d'après les données du 1er juin 2023 du RNM (FranceAgriMer)

6 Ifop, 2020

7 Agence Bio / OC

LA VIANDE PORCINE NAVIGUE A VUE

Les producteurs français de viande porcine ont depuis longtemps une perception assez claire du marché sur lequel ils écoulent leurs volumes. Ils savent que ce marché est traditionnellement fluctuant. Depuis 2017, ils ont toutefois connu une période plutôt favorable, puisque le marché a été bien souvent haussier. D'abord par les répercussions de l'épidémie de peste porcine africaine (PPA) en Chine, qui a décimé le cheptel local entre 2018 et 2019. Epidémie de PPA sur laquelle s'est greffé le conflit commercial sino-américain. La Chine étant un grand pays consommateur de viande porcine, la satisfaction de la demande intérieure avait nécessité un accroissement des importations en provenance de plusieurs pays fournisseurs, comme le Canada, l'Espagne, les Pays-Bas, et la France. Le solde commercial français de viande porcine, de légèrement déficitaire en 2017, s'est transformé en excédent sur la période 2018-2021.

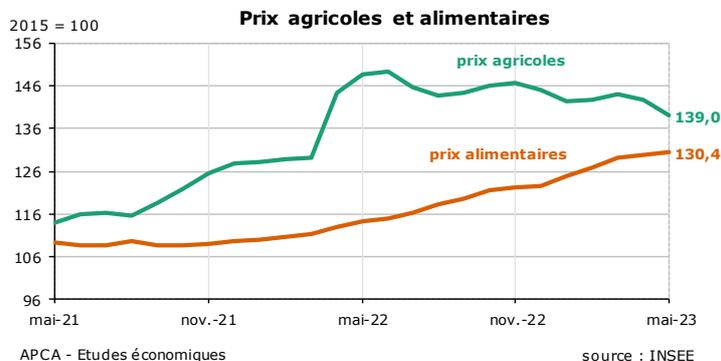
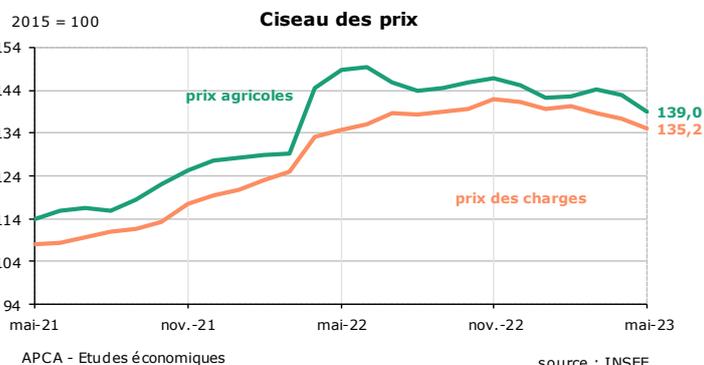
Ce contexte extérieur ne peut être dissocié de l'évolution même de la production intérieure de viande porcine. Celle-ci s'inscrit depuis 2019 sur une trajectoire baissière. En 2022, le recul de la production est deux fois plus élevé qu'en 2021 (- 2,2 % contre - 1 %). Sur la décennie écoulée, le recul se situe aux alentours de - 0,6 %. L'effet immédiat de cette contraction de l'offre, imputable à la diminution du cheptel de porcs, est une tendance baissière des abattages, qui manifestement, se répand à l'UE tout entière (les baisses les plus significatives étant en Espagne, en Allemagne et au Danemark), à l'exception de rares cas comme celui de l'Italie. C'est cette configuration de l'offre qui constitue la source du redressement des prix observé depuis deux ans. Au début de l'année 2022, le prix était de 1,3€/kg, franchissant les 2€/kg à la fin du troisième trimestre 2022, pour s'installer au-dessus des 2,4€/kg fin mars 2023. Il est vrai que, parallèlement à cette contraction de l'offre, la demande elle, s'est redressée en un an de + 1,6 % (32 kg par habitant).

Si le niveau du prix peut actuellement satisfaire les éleveurs de porcs - il a permis en 2022 d'absorber l'élévation du coût de l'aliment -, il est aussi en mesure de susciter chez eux une inquiétude légitime. D'abord en raison du décalage entre l'offre et la demande, qui compromet la capacité d'auto-provisionnement de la France, lequel n'était plus en 2022 que de 100 %, contre 105 en 2021. Ce qui signifie que les importations ont augmenté, essentiellement en provenance d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas et, côté Pays Tiers, du Royaume-Uni (dans ce dernier cas, + 81 %), bien qu'il s'agisse, dans ce dernier cas, d'importation destinée à la réexportation.

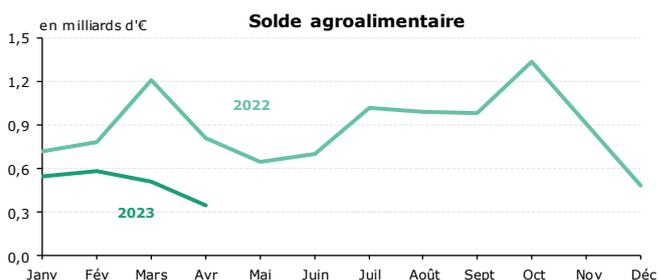
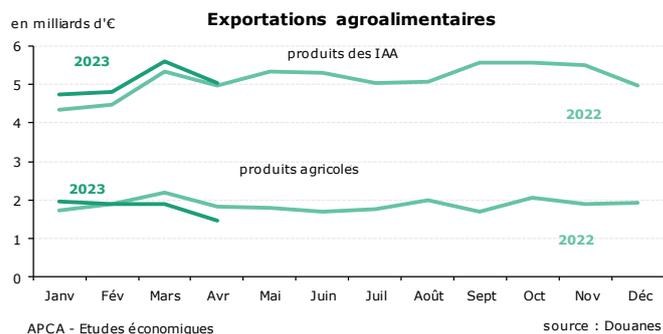
Ensuite parce que le marché international est moins porteur que précédemment, la Chine ayant reconstitué son cheptel, elle a moins recours aux importations. Le solde commercial français en porc est donc repassé dans le déficit en 2022, tant en tonnes équivalents carcasse qu'en valeur. Sur la totalité des Pays-Tiers, les exportations reculent en un an de - 23 % en volume, et de - 19 % en valeur.

Les producteurs de porc évoluent selon des points de repères mouvants, et doivent ainsi jongler avec les incertitudes propres au marché mondial, et les aléas d'une consommation toujours exposée à l'inflation sur les prix des produits alimentaires. Ils convergent en cela avec leurs homologues des secteurs bovin et avicole, confrontés eux-aussi à la décapitalisation, à la contrainte de la hausse des prix, et à un marché mondial dont la concurrence reste vive. Sans oublier de surcroît les impacts encore difficilement mesurables, des Accords de libre-échange ? Un paradoxe économique, quand on sait que la consommation mondiale de viandes devrait augmenter, surtout en Asie. Quels sont alors les concurrents de la France qui en bénéficieront ? L'avenir de l'élevage en France, et, plus largement en Europe, est désormais engagé. Il va falloir sortir les calculatrices pour évaluer ces prochaines tendances.

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	1 mois	12 mois	24 mois
prix alimentaires	0,3%	14,3%	19,2%
prix agricoles	-2,7%	-6,6%	22,1%
prix des charges	-1,6%	0,4%	25,3%
inflation	-0,1%	5,2%	10,6%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en milliards d'€	En avril		Cumul 4 mois	
	2023	2022	2023	2022

2023	0,343	1,988
2022	0,808	3,517

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2214, avril 2023, « Les séquelles durables d'un conflit commercial, d'une pandémie et d'une guerre en Ukraine sur l'agriculture américaine »

- Lettre Economique n°437, mai 2023, « Tiens, revoilà la dette »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION